

Auxerre, le vendredi 24 mars 2023



Arrivée le
03 MARS 2023
Communauté de l'Auxerrois

Monsieur le Président
6bis Pl. du Maréchal Leclerc
89000 Auxerre

Réf :
Objet : AD/EF
Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Appoigny
Avis Chambre d'Agriculture

Monsieur le Président,

Vous nous avez notifié la modification simplifiée du PLU de la commune d'Appoigny. Vous nous consultez sur la réduction des espaces agricoles et cela en application des articles L 112-3 du code rural et R. 123-7 du Code de l'Urbanisme.

Les évolutions du PLU présentées dans le dossier de demande de modification n'engendrent pas de consommation de terres agricoles. Elles ne modifient pas le règlement de la zone A et n'impactent pas les exploitations agricoles pouvant se situer dans d'autres zonages.

Compte tenu de ces observations, nous émettons un **avis favorable** sur le projet de modification du PLU de la commune d'Appoigny.

Veillez agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arnaud DELESTRE



Le Président.

